

ASSEMBLÉE BRETONNE DE L'EAU

Réfléchissons collectivement
Agissons ensemble

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Une mission animée
par la Région Bretagne

Assemblée Bretonne de l'Eau

Feuille de route

Janvier 2024 - Décembre 2024

L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre du Plan breton de résilience pour l'eau à travers l'avancée des différents groupes de travail qui le compose. Au-delà du Plan breton de résilience pour l'eau, qui concentre principalement ces actions sur le volet quantitatif, le sujet des pollutions liées aux produits phytosanitaires prend de l'ampleur. L'Assemblée bretonne de l'eau pourrait à terme renforcer son action sur cette thématique en accompagnant collectivités, associations et acteurs économiques dans la mise en œuvre de leurs obligations et dans la lutte contre la dégradation de la qualité de l'eau.

La mise en œuvre du Plan breton de résilience pour l'eau

La mise en œuvre du Plan s'incarne par les différents groupes de travail planifiés pour l'année 2024.

Dans le cadre de l'axe n°1 « **Encourager la sobriété dans tous les usages de l'eau** », les travaux se concentreront principalement sur le renouvellement des actions de communication, l'organisation d'une journée thématique sur la sobriété, le partage d'expériences autour de solutions d'économie d'eau et le développement d'outils d'alerte.

GT A1-F1 : Campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau

En 2024 il est prévu de relancer le groupe de travail sur la campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau avec le soutien financier de l'Union européenne. La campagne sera basée sur des visuels identiques à ceux de l'été 2023. Elle sera accompagnée d'une étude a posteriori afin de mesurer les impacts qu'elle a pu avoir auprès du grand public.

GT A1-F2 : Dispositif Eco-m3

Début 2024 la Région Bretagne a obtenu le feu vert du gouvernement pour travailler avec l'Etat sur l'élaboration d'un dispositif d'alerte permettant d'anticiper les périodes de crise ou de tension sur la ressource et proposant des solutions pour aller vers plus de sobriété. Pour l'instant, le calendrier de ce futur groupe de travail n'est pas encore fixé.

GT A1-F3 : Débat sur la sobriété des usages de l'eau et le partage de la ressource

L'objectif de la journée sobriété qui se tiendra le 19 mars à Vannes sera de partager et de s'approprier la connaissance des besoins liés aux différents usages, d'identifier les leviers d'accompagnement à la disposition des acteurs pour progresser vers plus de sobriété, de s'accorder sur une définition commune de la sobriété et de débattre collectivement des solutions à mettre en avant afin de prévenir les conflits d'usages. Pour organiser cette journée portée par l'Etat et la Région, une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 29 janvier.

Elle a permis de valider collectivement la trame générale de la journée : une matinée consacrée à des temps d'échanges et d'informations et une après-midi organisée en ateliers pour débattre des solutions de partage de la ressource.

GT A1-F4 : La sobriété goutte que goutte

En ce début d'année 2024, le groupe de travail « La sobriété goutte que goutte » poursuit sa démarche en débutant un cycle sur les économies d'eau dans l'industrie. Une date mi-avril pour la visite d'un site industriel devrait être calée prochainement. En parallèle, le groupe travaille aussi sur la mise en place d'actions d'information sur les possibilités d'hydro-économie offertes par les normes NF EN 246 et NF EN 11 12 ainsi que la réalisation de fiches de prescriptions pour faciliter la mise en place de matériels hydro-économes.

Pour l'axe n°2 « **Mieux gérer les ressources disponibles et explorer la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources** » la priorité sera donnée au travail sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et à la sécurisation des données sur l'eau (ressources disponibles, prélèvements et consommations, flux entre territoires).

GT A2-F5 : Adaptation des exploitations agricoles

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre le travail sur la feuille de route adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne. Après une première réunion du groupe de travail le 21 novembre 2023, les participants seront invités par la Chambre d'agriculture à se retrouver le 2 avril après-midi afin de travailler sur la priorisation des leviers d'adaptation identifiés lors de la demi-journée du 21 novembre 2023.

GT A2-F6 : Organisation d'une demi-journée d'information sur les intrusions salines dans les aquifères côtiers et les préconisations pour la gestion des forages en zone littorale

L'objectif de cette demi-journée serait de présenter la sensibilité des aquifères côtiers bretons aux intrusions salines, le projet PIEZOLITT ainsi que les recommandations de gestion des forages littoraux à destination des EPCI et des producteurs d'eau et de construire une carte régionale des zones plus ou moins favorables aux forages. La demi-journée devrait avoir lieu en fin d'année 2024.

GT A2-F8 : Poursuite de l'acquisition de connaissances et du partage des données sur les ressources disponibles, les consommations et les prélèvements

Une première réunion du groupe de travail « données » est prévue le mardi 16 avril matin. L'objectif de cette première réunion sera de définir collectivement le périmètre d'action du groupe ainsi que sa feuille de route pour les mois à venir. Les travaux du groupe données devront ensuite nourrir d'autres actions en lien avec la sobriété (la mise en place du dispositif éco-m3 par exemple) ou l'aménagement du territoire (capacité d'accueil des territoires).

GT A2-F9 : Organisation d'une journée sur les retenues

Conformément au souhait des membres et partenaires de l'ABE, exprimé lors de la séance plénière du 30 mai 2023, une journée d'information et d'échange autour des retenues sera co-organisée par la DREAL et la Région Bretagne le 3 octobre. Pour ce faire, un groupe de travail se réunira avant les vacances estivales afin d'en définir le programme.

Au sein de l'axe n°3 « **Restaurer la fonctionnalité des sols, des milieux aquatiques et humides dans le but de favoriser l'infiltration de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau dans les sols** » l'année 2024 sera consacrée à la poursuite du travail sur l'appel à initiatives et au développement des actions en lien avec les captages prioritaires.

GT A3-F5 : Lancer une expérimentation sur des bassins pilotes pour traiter de manière globale l'infiltration de l'eau dans les sols.

Le 15 janvier, à la clôture de l'appel à initiatives lancé par l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et de l'Ille et Vilaine, et la Région, une seule candidature avait été déposée auprès du secrétariat de l'Assemblée bretonne de l'eau. Le comité de sélection s'est réuni le mardi 20 février afin d'examiner le dossier. En parallèle, les membres du comité de sélection vont chercher à identifier des projets et des collectivités qui pourraient bénéficier du dispositif afin de déployer d'autres projets en Bretagne. Une première réunion du groupe de travail, plus large que le comité de sélection, sera organisée sur le second semestre 2024.

GT A3-F2 et A3-F3 : Animation autour de la stratégie captages prioritaires et révision de la stratégie régionale captages

Le groupe de travail lié à l'animation et la mise à jour (ou la révision) de la stratégie captages prioritaires se réunira une première fois avant la période estivale. Dans un premier temps, il est prévu d'établir un bilan de la mise en œuvre de la stratégie captage et de l'avancement des procédures sur les captages prioritaires bretons.

L'année 2024 marquera le début des travaux sur la question du prix de l'eau dans le cadre de l'axe n°4 « **Activer le levier du financement** »

GT A4-F1 : Partage d'expérience de tarification

Le lancement de ce groupe de travail afin de partager des expériences de tarification progressive, saisonnière et/ou sociale est prévu pour le second semestre 2024.

Sur l'axe n°5 « **Anticiper l'apparition de conflit d'usage au travers de la solidarité et de l'aménagement du territoire** », la priorité sera donnée au lancement des réflexions avec les porteurs de SCoT sur la règle II-5 du SRADDET.

GT A5-F1 : Mise en œuvre de la règle II-5 du SRADDET avec les porteurs de SCoT

Les premiers travaux autour de la mise en œuvre de la règle II-5 du SRADDET vont débuter cette année. Il s'agit de fournir un accompagnement méthodologique aux porteurs de SCoT pour mettre en application la règle du SRADDET qui leur demande de définir leur capacité d'accueil en fonction de la ressource partagée avec les autres territoires le tout dans une démarche prospective à 20 ans incluant les impacts du changement climatique. Pour informer de ce travail à venir, une première réunion avec les porteurs de SCoT est prévue le 22 mars après-midi afin de leur présenter la règle et le Plan breton de résilience pour l'eau.

Les séances plénières

Deux séances plénières sont prévues en 2024 : **une première aura lieu le 16 mai après-midi et une seconde le 22 novembre.**

Pour l'ordre du jour de la réunion de mai prochain, il est proposé de faire un **point d'étape de l'avancée du Plan breton de résilience pour l'eau** et d'organiser **une table ronde thématique sur un sujet précis en lien avec nos travaux.** Cette table ronde pourrait par exemple traiter de **la question du prix de l'eau** en mettant en avant un retour d'expérience et en faisant témoigner des experts ou des expertes. Cela préfigurerait le lancement du groupe de travail A4-F1 sur le partage d'expériences de tarification prévu au second semestre 2024. Il est aussi proposé de laisser aux territoires un espace pour présenter leurs actions et leur planification en matière de résilience. Un temps pourrait par exemple être réservé pour que Lorient Agglomération puisse présenter son plan de résilience. L'ordre du jour exact sera aussi à affiner en fonction des **travaux de la Commission Vilaine et côtiers bretons** qui aura lieu le matin même.

La séance plénière de novembre pourrait quant à elle être consacrée au sujet des **pollutions et de la qualité de la ressource** en eau avec, dans un premier temps, un focus sur les pollutions phytosanitaires en faisant le bilan de la politique « captages prioritaires », en organisant un ou des retours d'expérience sur des expérimentations 0 phytos démarrées en Bretagne ou menées au niveau national et en partageant un diagnostic commun sur les données liées aux sources de pollutions. Cette demi-journée pourrait être une première étape pour ensuite aborder dans le détail d'autres type de pollution des eaux notamment médicamenteuses.